



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous Préfecture  
Le 26.12.23  
Et publication ou notification  
Du 26.12.23

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	20
Votants :	24

  
Le Maire,  
Pour le Maire,  
le Premier Adjoint,  
René CARANDANTE

N°DEL 2023\_09\_134\_15

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

**Objet : FINANCES**

Avance sur subventions au Centre Communal d'Action Sociale et aux Associations : Maison des Jeunes et de la Culture / Racing Club de la Baie / Tennis Club de la CROIX VALMER

**Présents :**

Bernard JOBERT	Pierre MONETON
René CARANDANTE	Thierry DOMENACH
Catherine HURAUT	Laurence GIORGINI
Yves NONJARRET	Chloé DE BROUWER
Stéphanie MECHIN	Adama LACLAVERIE
Jean-Michel VIGNAT	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Michaël REBOTIER
Michèle CAPDEVIELLE	Marie-Françoise CASADEI
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Jacques BUTTARD	Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Linda TRIBET donne procuration à Stéphanie MECHIN  
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT  
Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Bernard JOBERT  
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Roger OLIVIER

**Secrétaire de séance :**

Madame Stéphanie MECHIN

=====

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante :**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024 et des subventions municipales, pour assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et permettre la couverture des charges, il est proposé au Conseil Municipal de verser mensuellement sur cette période une avance de subvention.

Dans cette même optique, il est également proposé d'attribuer aux associations suivantes, une avance de subvention mensualisée :

- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- Racing Club de la Baie (RC la Baie)
- Tennis Club de La Croix Valmer

**Vu** la loi organique N° 2001-692 du 1<sup>er</sup> Août 2001 relative à la loi des Finances,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-7,

**Considérant** que la commune souhaite assurer le bon fonctionnement du CCAS, de la MJC, du RC la Baie et du Tennis Club dans l'attente du vote du budget et de l'attribution des subventions,

**Il est proposé à l'Assemblée délibérante :**

- **D'autoriser** le versement d'une avance de subvention répartie mensuellement au Centre Communal d'Action Sociale, à la Maison des Jeunes et de la Culture, au Racing Club de la Baie et au Tennis Club de La Croix Valmer
- **De répartir** ces versements sous la forme d'un acompte mensuel de 10% des subventions versées l'année précédente, à compter du mois de janvier et jusqu'au vote du budget primitif. Le solde sera ensuite réparti mensuellement jusqu'au mois d'octobre.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**

**Pour le Maire,  
le Premier Adjoint,  
René CARANDANTE**



**La Secrétaire de séance,  
Madame Stéphanie MECHIN**

**Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,**

**26 DEC. 2023**

**Le Maire**

**Pour le Maire,  
le Premier Adjoint,  
René CARANDANTE**

